DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi 16 septembre 2020

Étaient présents : **Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BARRÉ Véronique, BINET Blandine, BOUHATMI Nadia, CESBRON Bernard, CHOIMET Valérie, COTTENCEAU Marylène, CRESTIN Joseph, DEROUINEAU Linda, FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric**

Étaient absents excusés : **Mmes et M. HELBECQUE Luciane, KOCHAN Stève et SABATINI Ange**

Secrétaire de séance : **Mme BARRÉ Véronique**

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Compte rendu de la séance du 26/08/2020, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, de demande de modifications ou observations particulières **est adopté.**

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire expose que le Ministère des Armées (anciennement Ministère de la Défense) a décidé, par un circulaire du 26 octobre 2001, la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune.
Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ce délégué.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Considérant que VEZINS doit désigner un correspondant défense,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, **DECIDE** de désigner Monsieur Cédric VAN VOOREN, Maire, en tant que correspondant défense de la commune de VEZINS.

II – INTERCOMMUNALITÉ

- COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE

L'article 1609 nonies C du code général des impôts crée entre chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT).

Cette instance, composée de membres des conseils municipaux des communes membres, d'un Président et d'un Vice-Président élus par la commission parmi ses membres, est chargée d'évaluer le coût des transferts d'équipements et de compétences des communes vers l'Agglomération du Choletais (AdC).

La représentation des communes a été fixée par l'article 60 du règlement intérieur, approuvé par délibération n°0-9 du Conseil de Communauté en date du 15 juillet 2020, comme suit :

- Jusqu'à 2 999 habitants.....1 représentant
- De 3 000 à 7 499 habitants.....2 représentants
- De 7 500 à 14 999 habitants.....3 représentants
- Cholet.....10 représentants

Dans cette perspective, il est demandé au Conseil Municipal de désigner le représentant de la commune pour siéger au sein de cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-33,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C IV,

Vu la délibération n°0-09 en date du 15 juillet 2020, portant approbation du règlement intérieur du Conseil de Communauté,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges,

DECIDE de désigner Madame Nadia BOUHATMI comme délégué de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT), chargée d'évaluer le coût des transferts d'équipements et de compétences des communes vers l'Agglomération du Choletais.

III – MARCHÉS PUBLICS

- MODIFICATION MARCHÉ N°2 – CONSTRUCTION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE ET DE HUIT LOGEMENTS – LOT N°1 – GROS ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 29 janvier 2020 et la signature du marché en date du 24 février 2020 avec l'entreprise BAUMARD concernant le lot n°1 – Gros Œuvre – du marché de construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements pour un montant de 590 000.00 € HT soit 708 000.00 € TTC, ainsi que la décision du conseil municipal du 10 juillet 2020 acceptant la modification n°1 du Lot 1 portant le montant du marché à 599 070.00 € HT soit 718 884.00 € TTC.

Considérant les modifications prenant en compte des travaux non prévus initialement pour un montant de 23 786.74 € HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, **APPROUVE** ces modifications, et **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de modification du marché du lot n°1 – Gros d'œuvre – Construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements, détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 590 000.00 € HT
- Marché de base TTC : 708 000.00 € TTC
- Montant de la modification n°1 : 9 070.00 € HT
- Montant de la modification n°2 : 23 786.74 € HT
- Nouveau montant du marché : 622 856.74 € HT soit 747 428.09 € TTC

IV –QUESTIONS DIVERSES

Préfecture 49 – Information Covid-19 – Port du masque obligatoire à CHOLET

Monsieur le Maire rappelle aux élus les arrêtés préfectoraux pris par le Préfet de Maine-et-Loire rendant obligatoire le port du masque pour les personnes de plus de 11 ans sur l'espace public de la totalité du territoire communal des villes d'ANGERS, CHOLET, SAUMUR, TRÉLAZÉ et la commune associée de BEAUPRÉAU.

Préfecture 49 – Information Covid-19 – Classement du Département de Maine-et-Loire en zone rouge

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Département de Maine-et-Loire a été classé en zone de vulnérabilité élevée (zone rouge). A ce titre, le Préfet dispose de pouvoirs élargis afin qu'ils puissent prendre si nécessaire des mesures optionnelles complémentaires adaptées à la situation épidémiologique départementale et infra-départementale.

Préfecture 49 – Information Covid-19 – Nouveaux arrêté préfectoraux

Monsieur le Maire informe les élus de la réception de nouveaux arrêté préfectoraux portant pour le premier sur l'interdiction de la tenue de la fête des voisins et le second sur l'interdiction des fêtes, soirées étudiantes et week-ends d'intégration. Une information sur le sujet sera faite sur les supports de communication de la commune.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 5 Rue d'Anjou (AB 204)
- 15T Rue de Cheneveau (AB 1043)
- Chemin de devant et 46 Rue Nationale (AL 26 et AL 32)

AdC – Présentation du fonctionnement et de l'organisation de l'EPCI

Monsieur le Maire fait lecture aux conseillers municipaux présents d'une note reçue de l'Agglomération du Choletais, présentant son fonctionnement et son organisation.

SIEML – 2ème réunion du collège électoral le 21.09.2020

Monsieur le Maire informe les élus présents que le collège électoral de la circonscription du Choletais du SIEML se réunit de nouveau le lundi 21 septembre prochain. En l'absence de Monsieur Ange SABATINI, délégué titulaire, la commune sera représentée par son suppléant, Monsieur Jean-René BARILLERE.

Aménagement Place Général de Gaulle - Présentation

Madame Nadia BOUHATMI présente les différentes esquisses relatives au projet d'aménagement de la Place du Général de Gaulle.

Aménagement de la Coulée des Douves - Présentation

Monsieur Mathieu FARDEAU présente les différents aménagements et jeux proposés par la commission chargée de l'Aménagement de la Coulée des Douves.

Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire – Références économiques 2019 des exploitations du grand ouest

Monsieur le Maire présente une étude basée sur les comptabilités des exploitations agricoles réalisée par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et la société de gestion et d'expertise comptable AS 49. Cette étude permet de mesurer le niveau de résultat économique et situation financière dans 16 groupes d'exploitations établis selon leur productions principales.

Elus – Remboursement des frais de garde

Monsieur le Maire informe les élus présents que ces derniers peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de garde pour participer à certaines réunions obligatoires dans le cadre de leurs mandats.

Calendrier mariages et baptêmes civils 2020 – Mise à jour

Monsieur le Maire présente le tableau mis à jour des mariages et baptêmes civils célébrés en 2020.

Nouveaux Habitants

Monsieur le Maire informe les élus que, si les vœux du Maire sont maintenus, une invitation et une carte seront envoyés aux nouveaux habitants.

- Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 21h30

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 16 octobre 2020 à 18h30.

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN

MAIRIE DE VEZINS (Maine-et-Loire)